



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation économique et sanitaire en outre-mer

Question au Gouvernement n° 3144

Texte de la question

SITUATION ÉCONOMIQUE ET SANITAIRE EN OUTRE-MER

M. le président. La parole est à Mme Nadia Ramassamy.

Mme Nadia Ramassamy. Je tiens à féliciter les enfants de la classe de CM2 de l'école Antoine Bertin à Sainte-Suzanne. Je suis fière du travail qu'ils ont accompli sur la lutte contre l'appartenance des jouets à un genre.

J'en viens à ma question, qui s'adresse à M. le Premier ministre. La situation dans les outre-mer est grave. Si la plupart des territoires ultramarins ont été placés en zone verte – à l'exception de la Guyane et de Mayotte –, des restrictions de déplacements continuent à mener la vie dure au tourisme.

Bien sûr, la limitation des déplacements était nécessaire lorsque nous étions au cœur de l'épidémie, mais on nous a répété que les Français pourraient se rendre en outre-mer cet été. Or, nous sommes en été ! Le vert de l'hexagone serait-il plus vert que celui des outre-mer ? J'espère que non, car chez nous, le tourisme est vital ; ces mesures l'asphyxient.

Dans les outre-mer, la situation économique, déjà difficile, s'est plus dégradée que dans le reste de la France. L'épidémie révèle les carences de nos infrastructures sanitaires. Nous payons une fois de plus l'inaction du Gouvernement.

Nous ne voulons pas de fausses mesures, comme l'aide de ce fonds exceptionnel d'investissement, qui n'a d'exceptionnel que le nom – il effectue chaque année un versement, que vous vous êtes contentés d'anticiper.

Nos commerçants, agriculteurs, hôteliers, restaurateurs, acteurs du bâtiment et du logement pâtissent tous de la crise sanitaire, et les mesures censées les aider tardent à arriver. Cela révèle encore une fois le peu d'intérêt que le Gouvernement nous porte ! Nous travaillons, nous payons des impôts ! Nous ne sommes pas les danseuses de la République ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LR.*)

Nous voilà en 2020, et le ministère des outre-mer peine encore à intégrer la France – oui, la France ! (*Mêmes mouvements.*) Les outre-mer ne sont pas moins français que l'hexagone et ne constituent pas des territoires de seconde zone ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR. – M. Yannick Favennec Becot et Mme Emmanuelle Ménard applaudissent aussi.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé.

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé. Madame la députée, je ne peux pas vous laisser dire que dans la lutte contre la crise du covid, le Gouvernement laisserait les outre-mer de

côté.

Permettez-moi d'excuser l'absence d'Annick Girardin, qui se déplace justement dans les outre-mer. Hier, elle était à Saint-Martin et se trouve aujourd'hui en Guyane, où, vous l'avez indiqué, la situation reste compliquée, alors même que l'épidémie décroît à Mayotte, qui reste cependant sous surveillance.

S'agissant plus particulièrement de la Réunion, j'aimerais citer quelques données sanitaires. La circulation du virus reste faible. On y a enregistré 507 cas au total depuis l'apparition du premier cas, le 11 mars dernier. Plus de 3 800 personnes sont appelées individuellement et suivies dans le cadre du contact tracing. Vous le voyez, cette stratégie de détection, de traçage et d'isolement s'applique évidemment à l'outre-mer, frappé par ailleurs – c'est le cas à la Réunion – par une épidémie de dengue, qui constitue une menace sanitaire pour nos concitoyens.

Vous avez évoqué les mesures de restriction de circulation. Depuis le 9 juin, les voyageurs entrant sur le territoire, qui ont réalisé un test de covid-19 soixante-douze heures au plus tard avant leur embarquement, peuvent disposer d'un dispositif d'isolement allégé. C'est le cas dans votre territoire, madame la députée. Ces passagers sont soumis à un isolement strict de sept jours, suivi d'un nouveau test, puis d'une seconde période de sept jours. Pour les passagers qui n'ont pas effectué de test, un isolement strict de quatorze jours est maintenu.

Depuis hier, le nombre de passagers par vol est déplafonné. Le nombre de vols hebdomadaires, par exemple à destination de la Réunion, va progressivement augmenter, ce qui permettra au territoire d'exploiter pleinement sa capacité touristique. Cette semaine, quatorze vols sont d'ores et déjà programmés, et il ne sera plus nécessaire de justifier d'un motif impérieux pour se déplacer entre la métropole et la Réunion. Le test reste obligatoire, mais la quarantaine est supprimée.

M. le président. La parole est à Mme Nadia Ramassamy, pour vingt secondes.

Mme Nadia Ramassamy. Monsieur le secrétaire d'État, vous répondez à côté de la question. Ce n'est pas sur ce point que je vous ai interrogé. Il ne faut pas noyer le poisson ! Ensuite, le fonds, qui, à l'origine, devait verser 500 millions, ne dispose aujourd'hui que de 110 millions. Enfin, ce n'est pas un cadeau que vous faites aux outre-mer. Il faut arrêter de nous raconter n'importe quoi ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR. – M. Jérôme Lambert applaudit également.*)

Données clés

Auteur : [Mme Nadia Ramassamy](#)

Circonscription : Réunion (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3144

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Solidarités et santé (M. le secrétaire d'État auprès de la ministre)

Ministère attributaire : Solidarités et santé (M. le secrétaire d'État auprès de la ministre)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juin 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [25 juin 2020](#)